Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260304-2026_008-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 25 février 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-008

PRESENTS : M. BREGER Jean François, LUCAS Mireille, ETIENNE Patricia, LE COINTE Patrick, PROVOST Odile, DEGREZ Danièle, PASCO Yvette, LUBERT Jean-Luc, LE GOFF Marie-Annick, RYO Nathalie, SEURET Sylvain, STEVANT Anthony, DEGRES Lauriane, BLANCHO Elodie, DANILO Michel, JOUHIER Xavier, LE PENUIZIC Jean-Marc
ABSENTS : NOGUET Hervé, pouvoir donné à LE COINTE Patrick
DEGANE Katty
QUELLARD Maeva
MOREAU Alain, pouvoir donné à BREGER Jean François
MORICE Romain,
SECRETAIRE : STEVANT Anthony

Objet : Finances – Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 4 Mars 2026

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaitre :

Reports:

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure	668 388,71 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure	972 938,37 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (D 001) de la section d'investissement de :	459 213,62 €
Un solde d'exécution (R 002) de la section de fonctionnement de :	548 009,59 €

Restes à réaliser:

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260304-2026_008-DE

En dépenses pour un montant de :	239 735,41 €

En recettes pour un montant de :	70 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	378 910,50 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal délibère par 19 voix pour **DECIDER** d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	378 910,50 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 142 037,46 €

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PLAULE (Morbihan)